

Sommaire

L'intermittence : réappropriation de la mobilité, production du commun

Antonella Corsani et Maurizio Lazzarato

p.2

La constitution intermittente de l'activité

Pasca Nocilas-Le Strat

p.8

La forme politique de la coordination

Maurizio Lazzarato

p.18

L'intermittence, la richesse et l'impôt Sur la crise de l'Unedic et au-delà

Yann Moulier Boutang

p.26

Contacts

AC ! (Agir ensemble contre le chômage !) :

<http://www.ac.eu.org>

Coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France :

<http://cip-idf.ouvaton.org/>

Quels droits pour les salariés à l'emploi discontinu ?

http://www.cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=390

Puissance du nous :

http://www.cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=926

Le nouveau modèle d'indemnisation du chômage des salariés intermittents :

http://www.cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=437

Vidéo : Nous avons lu le protocole

<http://video.protocol.free.fr>

PAP (Précaires Associés de Paris) :

<http://pap.ouvaton.org/>

Intermittence



L'intermittence : réappropriation de la mobilité, production du commun

Antonella Corsani et Maurizio Lazzarato

Lorsque nous avons lancé le projet de cette Majeure de *Multitudes*, nous étions au tout début de la naissance du mouvement Sauvons la Recherche : nos préoccupations et questionnements politiques étaient plutôt centrés sur le mouvement des intermittents du spectacle. Ce dossier reste fortement ancré dans cette lutte au cœur du nouveau capitalisme. Lutte qui est aussi émergence et affirmation de modes nouveaux de la politique - porteuse de besoins et de désirs qui s'éloignent des revendications salariales classiques, comme cela apparaît très clairement dans l'interview qui ouvre ce dossier.

Si avec Pascal Nicolas Le Strat nous pouvons penser l'intermittence comme constitutive de l'activité, la forme coordination, questionnée par Maurizio Lazzarato, apparaît comme la forme d'organisation politique adéquate aux nouvelles subjectivités politiques. Elle est expression politique d'une multiplicité de tisseurs de réseaux sociaux, d'artisans de la multitude, pour reprendre les termes d'Arnaud Le Marchand, qui construisent la ville post-fordiste (Thierry Baudouin).

Cependant, si toutes les contributions abordent la question de l'intermittence, chacune à sa manière ouvre en même temps, directement ou indirectement, sur les questions restées sous silence dans le mouvement des chercheurs : qu'est que la production du savoir ? Qui est légitimé à le produire, à l'orienter, à le valider ? Quelles sont les conditions de la créativité ? La " sécurisation ", comme nous pouvons le lire dans la contribution de Philippe Zarifian, n'est nécessaire que comme support des conditions de la créativité.

Alors que nous étions dans la phase de bouclage de ce numéro, la " fabrique de l'insécurité " est tombée en panne : le tribunal de grande instance de Marseille a condamné les Assedic-Alpes-Provence à rétablir dans leurs droits les chômeurs recalculés. " Faire péter l'Unedic " : ce mot d'ordre, lancé à l'intérieur de la coordination des intermittents et précaires l'été dernier, montre tout son réalisme et révèle aujourd'hui la puissance des luttes. C'est la résistance et la détermination des travailleurs précaires, intermittents, chômeurs, qui impose la nécessité de repenser les institutions de la protection sociale, leur fonction et leur financement.

et le nombre d'heures travaillées (NHT) pendant l'année de référence, selon le principe qu'à salaire égal, le montant global de l'indemnisation annuelle (c'est-à-dire la somme des IJ perçues en un an) devra être équivalent. En opposition à un protocole présenté comme devant mettre fin à des privilèges ou des abus mais qui favorise en fait le cumul de l'indemnisation avec les plus hauts revenus, le nouveau modèle prévoit un mécanisme de plafonnement de l'indemnisation : le montant des indemnités versées peut aller jusqu'à la franchise, l'IJ n'est alors plus versée, en fonction de la somme indemnités/salaire issu de l'emploi sur les 24 derniers mois.

Tout en élaborant de telles dispositions, les coordinations ont poursuivi la lutte dans des conditions rendues plus difficiles par l'entrée en vigueur du protocole Unedic. Si leur capacité de mobilisation a diminué, leur ancrage sur le territoire passe désormais fréquemment par une ouverture aux luttes de chômeurs, alors qu'entre " artistes " et " exclus " cela ne va pas de soi. Cette convergence réelle a été favorisée par la simultanéité de l'application du Pare et du protocole en janvier 2004. Alors que l'affirmation des droits des chômeurs empruntait déjà largement à une rhétorique de défense des avantages acquis (" non à la casse des droits ! "), le mouvement des recalculés en accentuant ce pli met là encore ces mouvements au pied du mur : cette manière défensive de dire le conflit possède son efficacité mais consonne avec la victimologie ambiante et tend à pulvériser en d'innombrables identités sociales et professionnelles séparées le " pour tous " qu'invente, ou non, un mouvement. La seule défense des droits, tout comme, la simple dénonciation des " cadeaux faits aux patrons " par le RAC font écran à une analyse réaliste de la fonction de ce régime : du RAC aux minima sociaux, l'entretien de la force de travail disponible sur le marché de l'emploi n'est pas séparable du soutien à l'emploi flexible, et la lutte sur ce terrain cherche nécessairement à conquérir de nouveaux droits.

Les dispositions prévues par le nouveau modèle d'indemnisation des coordinations, en particulier le plafond d'indemnisation, doivent sans doute beaucoup au souci d'opposer une réponse construite au discours qui qualifie de privilégiés les intermittents. Mais elles présentent également un avantage politique évident pour les mouvements de chômeurs : en contribuant à inventer un continuum cohérent de droits dont l'emploi ne soit pas le critère dirimant, elles permettraient de combattre l'argument populiste qui toujours cherchera à opposer les exigences des chômeurs à celle des salariés pauvres.

Le gouvernement cherche à gagner du temps par des mesures partielles et des concertations sans suite car il veut définir à son gré la prochaine convention du RAC qui pourrait s'appliquer dès juillet. Face à cela, les mouvements qui refusent la précarisation n'ont d'autres choix que de continuer à agir. Ils ont en outre désormais pour tâche imposée de développer de concert de nouveaux éléments d'un nouveau modèle d'indemnisation cohérent. Que le soutien qui leur est de toutes parts témoigné se transforme ou non en une implication active dépendra sans aucun doute de leur capacité à agir ensemble.

Le socle de l'indemnité journalière

Marginalisé, l'enjeu du revenu émerge à nouveau lors du mouvement des intermittents, et ce dans la modalité précise de son articulation avec le salaire direct. D'abord limité, ce mouvement se développe massivement lors de la signature du protocole Unedic, en juin 2003. Des assemblées de plusieurs milliers d'intermittents et de précaires en tout genre produisent un foisonnement de groupes de travail et d'actions. Le mouvement se prolonge au-delà de toute prévision. Un " modèle d'indemnisation du chômage des salariés intermittents " commence à être élaboré par ceux qui, disposant d'une forme de garantie de revenu ou escomptant l'obtenir à travers les annexes VIII et X, confrontent leur situation, leurs pratiques d'emploi et de travail pour en faire la base de l'évaluation de leurs besoins en indemnisation. La mise en forme d'un modèle détaillé, complété de scolies plus prospectifs que normatifs (champ d'application, financement de l'assurance-chômage) avance par touches successives.

Du modèle en tant que tel, seuls quelques points décisifs seront évoqués ici en relation à la revendication telle qu'elle fût formulée par les mouvements de chômeurs des années 90. La lutte des intermittents reprend la question laissée en suspens par la défaite de 98 en adjoignant à la notion de SMIC mensuel la modalité de l'indemnité journalière (IJ). On ne raisonne plus d'emblée en termes de revenu mensuel (les allocations existantes, ARE, RMI, fonctionnant en réalité comme des quasi-maxima de revenu que viennent grever ou faire disparaître le moindre salaire perçu dans le mois) mais en termes d'indemnité au moins égale au SMIC/jour, servie chaque jour non employé et qui vient compléter le salaire perçu ; là où, depuis 30 ans, l'intérim et la discontinuité du salaire, l'emploi à temps partiel assorti d'une fraction de SMIC mensuel, le bas niveau d'indemnisation et la non-indemnisation des chômeurs, ont réduit en miettes le SMIC mensuel comme norme salariale, cette IJ prend à revers l'annualisation flexible de la durée du travail, (dont l'ultime formalisation est la RTT Aubry pendant le dernier gouvernement Jospin) et lui répond par une durée concrète, la journée de travail. Ainsi, aucun jour de l'année ne peut a priori être conçu comme non travaillé dans ce schéma. Saisir intimement le sens de la suppression de la date anniversaire annuelle du calcul des droits par le protocole Unedic permet ce renversement de la flexibilité par ses praticiens mêmes.

L'IJ de ce nouveau modèle oscille donc entre un montant minimum, le SMIC et un montant maximum (environ 2,5 SMIC). Cette variation est soumise à deux critères : la somme des salaires perçus (SAR : salaire annuel de référence)

Nous sommes tous des recalculés

Non seulement les chômeurs, mais aussi les intermittents du spectacle, les chercheurs, les retraités, les usagers de l'assurance maladie, les enseignants, les étudiants... La logique comptable qui fonde les politiques néolibérales et néo-socialistes est très simple : fabriquer les déficits et utiliser les populations comme variable d'ajustement. Il faut choisir, nous disent-ils, entre plus de droits sociaux ou plus d'emplois. Les fabricants des " alternatives infernales " voudraient imposer ainsi la rationalité économique de la rareté : l'exception pour quelques-uns, l'exclusion de beaucoup.

Mais un déficit n'est jamais qu'un solde, et l'on ne saurait faire l'économie d'une analyse du manque à gagner qui, autant sinon plus que la croissance des dépenses, détermine ce solde. Si les dépenses s'accroissent, les recettes des administrations publiques augmentent de moins en moins du fait que les taux des prélèvements obligatoires baissent. En même temps, la réduction de la masse salariale génère de moindres entrées de CSG et de cotisations sociales. Nous savons lire les comptes des administrations publiques et nous savons, comme nous le rappelle Jean Gadrey dans *Le Monde* du 9 avril, que " Les baisses d'impôts directs et indirects décidées depuis 1999, par la gauche d'abord, par la droite ensuite, représentent 30 milliards d'euros de rentrées fiscales en moins chaque année. Les exonérations de charges sociales décidées depuis 1993 correspondent à 17 milliards d'euros de recettes sociales en moins par an. Pour donner une idée de l'importance des pertes annuelles de recettes publiques (impôts et contributions sociales) ainsi décidées depuis dix ans, 47 milliards d'euros par an, c'est presque le montant du déficit budgétaire en 2003 (55 milliards), c'est presque les recettes de l'impôt sur le revenu en 2003 (52 milliards) ".

Les politiques de baisse des prélèvements obligatoires n'ont pas généré les taux de croissance espérés, elles n'ont pas non plus permis d'absorber un taux de chômage structurel de l'ordre de 10%. L'économie, qui se veut une " science dure ", devrait nous fournir la vérification de la relation causale liant la croissance (et une croissance intensive en emplois) à la baisse des prélèvements obligatoires. Ne cherchez pas la preuve, elle n'a jamais été produite ; en revanche, il est possible de constater que depuis deux décennies, sous les gouvernements de droite comme de gauche, nous avons assisté à une redistribution - en faveur des revenus du capital et du patrimoine - organisée par l'État au nom du marché et du bon fonctionnement de ses prétendues lois. En même temps, les politiques dites d' " activation des dépenses passives " se révèlent pour ce qu'elles sont : contrainte à l'emploi forcé, gestion de la vie des individus, contrôle politique sur la société.

L'échec de la " refondation sociale "... et de la gauche plurielle

L'échec du gouvernement Raffarin, c'est l'échec du projet de " refondation sociale " lancé par le Medef en 2000, et dont Raffarin a accéléré la réalisation. Après avoir achevé la restructuration de l'industrie et normalisé les relations sociales dans les entreprises, le Medef s'est autorisé à réformer le *Welfare*. Son programme vise la privatisation de toutes les prestations de l'État Providence : tous les risques, maladie, chômage, vieillesse, ne seraient plus assurés sur la base d'un système collectif de mutualisation, mais reportés sur la sphère des assurances privées, suivant la logique de la capitalisation de l'assurance individuelle. Nous avons déjà réalisé un dossier " Foucault chez les patrons " (*Multitudes* 4) sur le projet de refondation sociale, et dénoncé la détermination patronale à " gérer la vie " des individus du point de vue de la logique du profit. Valérie Marange rappelait alors les termes par lesquels Foucault dénonçait les mécanismes de dépendance et d'assujettissement générés par la gestion étatique du *welfare*. Mais, dans la perspective de Foucault, il s'agit d'affirmer la nécessité de penser une autre sécurité sociale : " celle d'une sécurité qui ouvre la voie à des rapports plus riches, plus nombreux, plus divers et plus souples avec soi-même et avec son milieu, tout en assurant à chacun une réelle autonomie ". Les énormes résistances rencontrées par la refondation sociale ne sont pas seulement l'expression du sentiment d'injustice sociale, elles expriment cette demande positive.

Mais le *Welfare* n'est pas un simple dispositif de redistribution des revenus, ce n'est pas seulement une assurance contre les risques sociaux ou de la vie, et encore moins un système d'assistance. La plupart des budgets sociaux, qui sont considérées comme des dépenses dans les comptes des administrations publiques et dans la comptabilité nationale, sont des investissements - comme l'argumente Yann Moulier Boutang - qui concernent la production de biens communs : la formation, la recherche, la culture, la santé, le financement des individus en général, etc. Les grèves des enseignants, des intermittents, des chercheurs, posent des questions portant sur la production, la diffusion et l'appropriation des biens communs, qui jouent dans la production capitaliste contemporaine le même rôle central que celui de la production industrielle dans le capitalisme de Smith et de Marx.

La gauche plurielle a manifesté sa méconnaissance de la nature de la production et de la richesse contemporaine, lorsqu'en 1998, en réponse aux mouvements de chômeurs, Jospin a déclaré que la France est un pays fondé sur le travail et non sur l'assistance. C'est ici que la gauche plurielle a signé son arrêt de mort. La gauche continue à s'empêtrer dans l'alternative infernale chômage/plein emploi,

d'intéressement " par lequel un allocataire du RMI cumule temporairement salaire direct et allocation, car contrairement aux idées reçues à propos des allocataires " assistés ", plus du tiers des allocataires sont employés sans pour autant ne pas dépendre en partie de ce minimum social ; sera également instaurée une " prime pour l'emploi " grosso modo réservée à qui aura été employé sans trop dépasser un niveau de salaire direct supérieur au SMIC. Ces dispositions sont présentées comme de tacites " accords gagnant-gagnants ". Une politique d'incitation à l'emploi va, enfin, récompenser ceux qui ne se contentent pas de rester à ne rien faire aux frais de la collectivité : la prime pour l'emploi est refusée à qui n'a pas effectué suffisamment d'heures dans l'année (en dessous de 0,4 SMIC par mois, vous êtes un chômeur sans prime pour l'emploi). Si le signal est faible, ces opérations engendrant des dépenses infimes, le message socialiste est, lui, parfaitement clair : " Vous réclamez une garantie de revenu ? Nous vous la donnons... dans le plein-emploi précaire "

Lors de l'adoption du Pare en 2000, le deal, implicite et forcé ne porte plus cette fois sur la garantie monétaire (à l'exception de l'arrêt de la dégressivité des allocations), mais, grâce à une torsion psychologisante, sur une promesse de restauration du lien très différente, il faudra accepter d'être " suivi " sous peine d'être privé de moyens d'existence. Mais on communique tant sur cet " espoir nouveau " que le suivi individualisé représente pour les chômeurs que l'hypothèse de guichets submergés de demandes " d'aide au retour à l'emploi " qui mettraient rapidement en crise le Pare est à l'époque formulée. On l'a vu, le caractère extrêmement contradictoire du dispositif s'est spectaculairement vérifié d'une toute autre manière.

Des comportements moins visibles mettent également à mal le gouvernement du salarié traçable par l'individualisation. Contre toute attente, alors qu'afin de contrôler la mobilité des salariés la démission n'ouvre pas droit à une allocation chômage (sauf dans de rares cas, difficiles à faire valoir), la proportion de démissionnaires parmi les nouvelles inscriptions au chômage augmente. Minoritaires, de telles pratiques s'écartent des normes de comportements attendues sans nécessairement rester isolées. Elles peuvent occasionner souterrainement des jurisprudences locales informelles : malgré une culture d'entreprise quasi-mafieuse (il faut défendre la caisse du RAC contre les prétentions des chômeurs !), il se trouvera au guichet des Assedic des agents qui coderont de nouvelles inscriptions pour démission sous le motif " fin de contrat ", ce qui autorisera le nouvel inscrit à recevoir une allocation qui autrement ne lui aurait été accordé qu'après quatre mois de chômage non-indemnisé. Alors que la cohorte des " salariés pauvres " continue de se peupler, des comportements diffus font litière

redéploiement actuel des politiques d'emploi et l'instauration d'un RMA confié aux conseils généraux et aux villes pourraient donner lieu à une intensification de la conflictualité sur l'enjeu du revenu au niveau local.

Au moins le SMIC mensuel...

Or la définition de cette revendication ne s'est guère affinée depuis l'adoption par le réseau des collectifs AC ! d'une " motion revenu " (octobre 1995) qui, dans ce mouvement fondé par la gauche syndicale, entérinait l'entremêlement d'une visée " restauratrice " -rétablir le SMIC mensuel comme étiage de ce que le capital concède à l'entretien de la main d'œuvre- et une aspiration à des moyens d'existence animant des chômeurs et précaires devenus majoritaires dans ces collectifs. Avec d'autres facteurs, le passage du centrement fondateur sur la réduction du temps de travail, en 1994, à celui sur le revenu, en 1995, contribuera à la sortie progressive du mouvement de nombreux syndicalistes. L'accord avec les tenants du plein-emploi se borne en effet à la défense d'un salaire de retrait sur le marché de l'emploi revenu garanti doit permettre à chaque salarié d'influer positivement sur la norme d'emploi en lui attribuant les moyens monétaires de refuser des emplois sous payés. Le point central de la plate-forme des mouvements de chômeurs sera donc l'instauration d'un droit au revenu qui ne soit pas inférieur au SMIC mensuel. Mais le réglage de l'articulation du salaire direct issu de l'emploi et du salaire social reste sommaire. Les gouvernements successifs agiront précisément à cet endroit, y compris par voie fiscale.

On cherche à contrôler le travailleur précaire en fabriquant les éléments de sa traçabilité ; on fait d'un chômage structurel l'indice d'une indignité individuelle que la mobilisation productive doit rédimier ; on veut mesurer et guider la mobilité à travers les emplois et les statuts, tous objectifs qui dépassent les capacités des employeurs : dès 1983, par exemple, Pierre Mauroy a parmi les premiers utilisé l'expression " faux chômeurs " ; en matière de droit sociaux le contrat individuel, que l'on retrouvera dans le Pare, est une novation de la loi RMI adoptée en 1988 ; précédant de peu le RMA (Revenu Minimum d'Activité, adopté en 2003), le PAP ne promet-il pas lui aussi de dégripper le " volet insertion " du RMI ? Le contrôle de la mobilité salariée est bien la visée fondamentale qui a rendu le Pare soutenable pour la gauche gouvernante. Tout se passe comme si une oscillation permanente entre contrainte moralisatrice et incitation productiviste visait à maîtriser un processus chaotique dont les sujets fuient de toutes parts lorsqu'ils ne se construisent pas comme adversaires déclarés.

La phase d'expansion des luttes débouchera sur l'amélioration du " mécanisme

et considère les " dépenses " sociales comme relevant de l'assistance aux pauvres, aux " inemployables ", dont le montant est indexé sur la production privée et marchande des entreprises, seule forme de production reconnue statistiquement et surtout politiquement. Frank Beau nous offre une très belle représentation, efficace et concise de cette conception du travail et des conditions sociales, à travers le comportement d'un fonctionnaire de l'Anpe : il ne comprend absolument rien aux activités discontinues qui échappent aux codifications administratives, politiques et syndicales.

La discontinuité des emplois entre précarité et mobilité

Le problème du déficit de l'Unedic n'est pas seulement dû au fait que nous sommes passés d'un chômage frictionnel de 2%, qui sévissait au moment de sa création, à un chômage structurel de 10%. C'est la nature du chômage qui a changé. Le chômage n'est pas l'envers du travail, mais un des moments de la mobilité de la force de travail. Dans les conditions de la production actuelle, l'Unedic n'est pas seulement une assurance contre le risque de la perte d'emploi, mais une source de financement de la flexibilité.

Cela est évident pour les régimes des intermittents, intérimaires, saisonniers, mais aussi pour le régime général. Il y a des fonctions différentes qui sont couvertes par l'Unedic : assurance pour les " victimes " des restructurations (chômage technologique), et financement de la flexibilité dans les secteurs économiques en expansion, notamment dans les secteurs des services aux entreprises et aux personnes. L'externalisation n'est pas seulement celle de la production, les entreprises externalisent les coûts de la flexibilité en les reportant sur l'Unedic.

Les intermittents, en sortant de l'alternative chômage/emploi, attaquent le projet capitaliste sur le terrain de son arme la plus redoutable : la flexibilité. Ils opèrent une radicale mise en discussion de l'alternative entre emploi à vie et flexibilité subie, en revendiquant ouvertement la réappropriation de la mobilité. La défense du poste de travail se limite à intervenir dans une production déjà codifiée, déjà définie par l'organisation capitaliste. Les intermittents, au contraire, introduisent un excédent, un surplus, un " trop " plein de virtualités qui met en discussion le concept même de production et de travail.

L'intermittence, comme le souligne Pascal Nicolas Le Strat, n'est pas synonyme de précarité, ni politiquement, ni socialement. La proposition élaborée par la coordination des intermittents se veut à la fois un instrument de lutte contre la précarisation du plus grand nombre et un moyen permettant, dans la disconti-

nuité des emplois, d'augmenter la puissance d'agir en se soustrayant à la subordination et au commandement hiérarchique. L'activité des intermittents est agencement de temporalités hétérogènes : temps de création, temps de formation / reproduction, non seulement matérielle, mais aussi spirituelle, et temps d'emploi. Des temps " pleins ", des temps " vides ", des temps de relation avec les publics et des temps de travail. Les extraits de l'expérience des videolab (dans ce numéro) au sein de la coordination des intermittents restituent des passages de cette réflexion autour du temps qui rejoignent, par delà les frontières sectorielles et géographiques, celle des femmes précaires de Madrid (Précaires à la dérive).

La comptabilité nationale, celle des entreprises et de la sécurité sociale ne prennent en compte que le temps de l'emploi (selon une logique adaptée à l'usine à épingle de Smith et aux fabriques décrites par Marx) de telle façon que les autres temporalités (hors mesure chronologique) restent invisibles et font l'objet d'une appropriation gratuite par les entreprises. Les intermittents ne s'interrogent pas seulement sur les dispositifs économiques et institutionnels qu'il faut inventer pour rendre possible l'agencement des temporalités hétérogène, mais surtout sur la façon de les développer et de les défendre de l'avidité des entreprises et de la logique majoritaire de constitution des publics (" pollution des cerveaux "). Les intérêts particuliers, mêmes salariaux, sont subordonnés à la constitution des droits collectifs qui doivent garantir la possibilité pour tous de pérenniser les pratiques d'expression, de les rendre moins fragiles, d'augmenter leur autonomie.

Le projet capitaliste ne met pas simplement en péril l'existence sociale des travailleurs, il s'attaque aussi au sens, aux contenus de leur activité. Contre ce projet, la mutualisation, telle qu'elle est envisagée par la coordination des intermittents, est pensée non seulement à partir des risques sociaux, mais aussi en fonction des contenus : " risques " liés " au sens ". Le rapport entre garanties économiques et contenus de la production, qui, à l'époque fordiste, avait été délaissé pour la seule revendication salariale, est ici mis au centre de l'élaboration des dispositifs de la protection sociale. Dimension économique et dimension de sens sont étroitement liées dans la conception du modèle qui doit " sécuriser " non seulement la mobilité économique (discontinuité de l'emploi, des revenus et des droits), mais aussi la mobilité liée à la création du possible. L'agencement de temps " pleins ", de temps " vides ", de temps de relation avec les publics, de temps d'emploi, n'étant pas l'exception, mais la règle, il implique un autre concept de la richesse et de sa distribution, qu'il faut inventer et expérimenter pour tous.

vie sera-t-elle affectée ? Mettant en lumière l'assujettissement des temps et des droits sociaux à la mesure du temps d'emploi, l'énoncé invite à dénouer le syndrome comptable dans lequel s'installent nos sociétés.

Multiplication des demandeurs de revenu

Le succès, inattendu, de cette bataille juridique fournit un point d'appui inespéré aux mouvements de chômeurs. L'afflux de plaignants ne se fait pourtant pas sans peine. Comment accueillir les nombreux recalculés désireux d'investir ce litige ? L'antédéluvienne séparation de la " lutte économique défensive " et de la politique ressurgit. Au prix d'une désastreuse désarticulation de l'individuel et du collectif, qui aborde le mouvement pourra être considéré comme un free-rider égoïste a priori rétif à toute politisation. Dans un mouvement dont bien des participants partagent une résistance prolongée à des défaites, le nouvel arrivant et son appétit de victoire est d'autant plus un étranger qu'il relève également d'une toute autre sociologie que celle dans laquelle ces mouvements se sont progressivement enfermés.

L'abjecte normalisation jospinienne de 1998, (" nous voulons une société de travail, pas d'assistance ") concourt à cette fermeture : réclamer la garantie d'un revenu indépendant de l'emploi est réduit à une affaire de " chômeurs " (mais le sont-ils vraiment ?) éloignés du marché de l'emploi et dépendants des minima sociaux, du travail informel, des institutions caritatives. Pris au piège, ces mouvements chercheront des marges d'action au niveau local et mèneront des campagnes défensives sans parvenir à tracer une perspective. Certes, les actions de jeunes travailleurs précaires des services taylorisés (Mc Do, Pizza Hut, Disney) qui utilisent l'appareil syndical pour se voir reconnaître des droits ont, par ailleurs, touché des entreprises emblématiques et des mobilisations de précaires du public (emplois jeunes) ont pour leur part reposé la question du statut des emplois effectués. Mais, restées essentiellement internes à l'emploi, ces expériences n'ont porté l'exigence de garantie de revenu que sous la forme du maintien - ou de l'amélioration- du contrat de travail. Le repli sociologique de mouvements de chômeurs autrefois plus composites s'accompagne d'un repli sur l'activité locale comme pour éviter la confrontation à l'abstraction de l'État central. Ce retour des luttes de précaires sur le terrain local maintient néanmoins un niveau d'intervention collective sur des enjeux très concrets, le droit au logement, la gratuité des transports, le refus de coupures d'électricité, etc. Les luttes hors entreprise disposent localement d'adversaires institutionnels identifiables et développent des formes d'entraide, d'auto défense sociale face aux administrations, nombre d'activité durant lesquelles elles se lient à d'autres acteurs (associations militantes ou culturelles, squatts, syndicats, étudiants en lutte). Ainsi, le

Le PAP, contrat du salarié traçable

Avec le PARE, on a voulu imposer une violente restriction des droits collectifs en leur substituant un contrat individuel : le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé). Ne s'agissait-il pas d'introduire des obligations individuelles illégales au regard du Code du travail ? Ce recul du droit collectif au profit du contrat individuel avait sans succès été contesté juridiquement. Le PAP engage désormais chaque allocataire, chaque usager des institutions de placement, chaque salarié demandeur d'emploi, qu'il soit intermittent ou au chômage, qu'il dispose d'un RMI, d'une allocation en provenance du RAC ou qu'il soit totalement dépourvu de revenu. La mise au point d'un tel mécanisme à une échelle de masse n'a rien d'instantanée. Si le PARE provoque bien une explosion programmée des radiations de chômeurs, par l'expansion du contrôle qu'organise un renforcement du " suivi ", si il engendre bien quelques économies, par éviction des droits à allocation, les radiations ne suffisent pas à enjoliver le paysage social par soustraction statistique et le nombre des chômeurs augmente à nouveau. De fait, avant l'application du recalcul, au 1er janvier 2004 ses effets en termes d'individualisation sont principalement symboliques (stigmatisation des chômeurs).

Paradoxalement, la notion de contrat ne reprendra consistance que d'être utilisée par des plaignants individuels lors de l'application rétroactive de la loi. En effet, oubliant le nécessaire échelonnement des effets de la réforme, les partenaires sociaux -au premier rang desquels le gouvernement, qui agréé les conventions du RAC et assure la continuité du régime lors de ses " crises financières " - sont allés jusqu'à décider d'appliquer la réduction des montants et des durées d'allocation contre des droits déjà notifiés et de supprimer ainsi leur allocation à des centaines de milliers de chômeurs. Ils ont stupidement contrevenu aux canons de la gestion systémique qui exigeaient d'eux qu'ils " impactent " l'accord exclusivement sur les nouvelles inscriptions au chômage, qu'ils ne l'appliquent qu'à de nouveaux demandeurs de revenu.

Si en droit social - l'inverse du droit du travail - le contentieux reste rare et le droit difficile à opposer aux institutions, un arrêt de la Cour de cassation fonde pourtant le jugement favorable du TGI de Marseille : il résulte d'un litige opposant des retraités recalculés à une caisse de retraite. Par le biais d'une formule ramassée, " Nous sommes tous des recalculés ! ", le PARE devient l'indice d'une loi sociale générale qui déterminerait les réformes passées comme celles que l'on nous prépare. À quel âge le salarié de la précarité et du chômage atteindra-t-il les quarante ans d'emploi ouvrants droit à retraite ? Par quelles qualités de soins sa

Se battre contre la clôture des biens communs par les entreprises, c'est faire émerger, par de nouveaux droits et par une nouvelle conception de la richesse et de sa distribution, le fait que les modalités, les règles, les subjectivités, les dispositifs technologiques de la création et de la réalisation des biens communs ne sont pas les mêmes que ceux de la production et de la consommation de la production industrielle. Les luttes contemporaines font advenir ce qui existe seulement virtuellement dans la coopération productive à travers des actes de résistance et de création. La lutte est une singularisation politique de la coopération qui la soustrait à la capture du " capitalisme cognitif ".

Ce qui était seulement virtuel dans la coopération sociale devient, à travers la lutte, possible, mais un possible qu'il faut, maintenant, effectuer en ré-agencant ce qui existe selon des modalités et des finalités qui naissent dans et par les pratiques mêmes de résistance. Les sujets, les contenus de l'action, les formes de l'être ensemble et de l'être contre, se constituent dans le processus d'effectuation de ce que l'événement de la lutte a actualisé comme possible ; ils ne sont pas donnés préalablement. Cette action politique est, à son tour, une nouvelle invention, une nouvelle individuation, et non une simple reconnaissance ou un simple dévoilement de la nouvelle nature de la coopération telle qu'elle est prise dans les relations de pouvoir. La coopération est un objet qui n'est déjà là que sous les formes de l'exploitation, de la domination et de l'assujettissement, mais qu'il faut construire et exprimer comme enjeu politique, non pas en organisant des " débouchés politiques " dans l'espace politique constitué (le théâtre de la politique), mais en posant de nouvelles questions et en apportant de nouvelles réponses. Quels droits, quelle richesse et quel partage, quelles formes d'expression de l'être ensemble et de l'être contre, pour la coopération de ces subjectivités ?

C'est dans le processus de construction et d'expression de la coopération, et non dans la simple dénonciation de la marchandisation, que s'inventent les dispositifs concrets qui permettent de s'opposer à l'appropriation privée de la richesse produite socialement. Les luttes des enseignants et des intermittents du spectacle du printemps et de l'été 2003, comme celles des chercheurs pendant l'hiver 2004, ne sont pas seulement de nouvelles luttes salariales. Elles ne se constituent pas seulement à partir du lien de subordination ou du lien hiérarchique à un patron, privé ou public (l'opposition classique employé / employeur), elles interrogent la nature de la création et de la réalisation des biens communs (la culture, l'éducation, la recherche) et la fonction de coproduction des publics (élèves, spectateurs, malades, consommateurs, etc.) qui y participent. Elles posent le problème des dispositifs institutionnels et technologiques nécessaires à la création

et à la distribution de la richesse (commune), de leur financement et du droit à l'accès de la subjectivité quelconque à cette nouvelle coopération. Elles questionnent aussi les processus de production de la subjectivité que les écoles et la " production culturelle ", médiatique et artistique, organisent.

L'obstacle majeur rencontré par les luttes contemporaines est la volonté de les contenir dans le cadre de la relation capital-travail, dans des formes d'organisation, de revendication, de mobilisation déjà codifiées selon les principes de la coopération dans l'usine : là, il n'est pas possible de poser de nouveaux problèmes, ou d'inventer des réponses, puisqu'on connaît à l'avance et les uns et les autres. Ces luttes sont un acte politique radical, dès qu'elles échappent à la codification de la relation capital-travail, aux assignations administratives et économiques constituées, et qu'elles affirment et déploient les possibilités de la coopération, qu'elles actualisent et inventent à la fois.

Les mouvements de l'après 68 ont déjà fait émerger de nouveaux possibles que chaque nouvelle lutte interroge et enrichit, en multipliant les problèmes et les réponses. Plutôt que de mots d'ordre, il s'agit de pratiques, de dispositifs, d'apprentissages collectifs, ouverts à l'imprévisible et à l'imprédictible de leur effectuation : inventer des nouvelles modalités de l'activité visant à la création et à la réalisation des biens communs et non à la valorisation de l'entreprise. Cela implique de dissocier la rémunération de l'emploi, pour un accès de tous à des temporalités non assujetties, elles aussi créatrices de richesses et de processus de subjectivation ; cela implique encore de détourner les institutions du *welfare* qui visent à reproduire le travail subordonné, pour permettre de financer les individus (les subjectivités quelconques) et les infrastructures qui servent à créer des biens communs ; cela implique enfin de construire les conditions de la neutralisation de la division entre invention et reproduction, entre créateurs et usagers, entre experts et non experts, imposée par les modes de gestion de la propriété intellectuelle. Il s'agit d'intégrer la multiplicité des sujets participant au déploiement de la coopération dans un nouveau concept de démocratie qui, de clients, usagers, chômeurs, etc., les transforme en acteurs politiques d'une nouvelle sphère publique non étatique.

La constitution intermittente de l'activité

Pascal Nicolas-Le Strat

Pour les travailleurs du social, de l'art ou de la recherche (en science sociale), l'expérience de l'intermittence est désormais constitutive de la professionnalité. Ces travailleurs de l'immatériel partagent en effet nombre de dispositions asso-

gue durée d'un nouveau mouvement d'intermittents et précaires auront convergé pour rouvrir la donne. Lorsque les procédures engagées par des chômeurs aux droits amputés débouchent sur la condamnation de l'Unedic à rembourser des allocations non versées sous peine de 500 euros d'astreinte par jour, la renégociation de la convention Unedic qui régit le Régime d'Assurance Chômage (RAC), le Pare (Plan d'Aide au Retour à l'Emploi), est mise à l'agenda.

Le dommage subi ne prenant pas fin avec l'annulation gouvernementale de ce recalcul, le litige sera probablement porté devant la Cour de Cassation avant de faire jurisprudence. L'invalidation du Pare par le Conseil d'État impose aux partenaires sociaux d'adopter une nouvelle convention Unedic alors que les premiers concernés exigent une réforme du régime. Le gouvernement et les partenaires sociaux veulent reprendre la main pour imposer des dispositifs d'épuration, d'individualisation et de contrôle et cherchent dans ce dessein à diviser les mouvements. Si les forces qui oeuvrent en faveur d'une réforme évoluent constamment au cours du conflit, leurs exigences et les dispositions qu'elles proposent, tracent les linéaments d'une réforme soutenable.

L'ingénierie étatique du social est mise en crise par un conflit qui résulte de l'action simultanée de trois figures contestatrices aux formations et aux temporalités hétérogènes. D'une part, des mouvements de chômeurs et précaires, en retrait par rapport au projet d'une unification de la protection sociale du chômage et des minima sociaux destiné à garantir à chacun un revenu permettant de vivre, choisir, quitter ou refuser des emplois, se former, qu'ils s'étaient donné pour programme durant les années 90 ; d'autre part, l'irruption massive des intermittents du spectacle, dont la démographie explosive est ruinée par la fin du compromis salarial fixé par les annexes VIII et X de l'Unedic et qui réinjectent dans la lutte, aptitudes mondaines et professionnelles, capacité à coopérer ; et, enfin, des chômeurs recalculés, souvent non conformes à l'image attendue d'" inemployables dépourvus de compétences " et qui, contrairement à la majorité des chômeurs, perçoivent une allocation précisément remise en cause par le Pare.

Pour ces intermittents comme pour ces recalculés, le revenu est un dû à défendre alors que des années de travaillisme (prime pour l'emploi en 1998, Pare, RMA) semblaient avoir rendu cette revendication chimérique. Le tissage de ces réalités diverses paraît rabouter ensemble à la fois le bilan, informé par les luttes de chômeurs de 30 ans de précarisation, une part centrale, de la dynamique productive (la meilleure des marchandises possibles n'est-elle pas la culture ?) toujours déniée aux précaires, et une demande de réparation propre à agréger d'innombrables vaincus des années d'hiver.

dehors du lieu fordien de travail et du temps de l'emploi ; si la mobilité chère à la production flexible est directement richesse, vouloir garantir la sécurité sociale de tous les intermittents du travail en taxant le travail classique est une absurdité, car la base qualitative et quantitative de ce dernier ira se rétrécissant comme une peau de chagrin. Peut-on simplement recourir aux ressources de l'impôt assis sur une société fordienne ? Certainement pas non plus. Il faut financer les bases de la nouvelle protection sociale et de l'emploi sur les nouveaux gisements de richesse, et pas sur les mines de charbon moribondes, ou sur les puits de pétrole déclinants du capitalisme industriel. Notre système d'impôt direct date d'Adam Smith et Ricardo et, pour l'impôt indirect, de l'apogée des Trente glorieuses . Ces impôts présentent la caractéristique d'être neutres par rapport à la circulation, et ils sont assis sur la rente foncière et le profit industriel. Ils s'obstinent aussi à vouloir taxer la richesse là où elle se formerait (lieu nécessairement fixe), et non là où elle transite financièrement.

Le résultat est connu : le capital qui a subi une cure d'amaigrissement drastique dans le capitalisme cognitif ; les profits dans leur dimension comptable peuvent disparaître grâce au prix de transfert entre les filiales de multinationales ; une partie importante de l'impôt sur les revenus non salariaux , sur les flux financiers ne peut être perçu faute de contrôle des places off shore. En revanche, l'explosion des transactions financières mesurées simplement par les flux, la progression des télécommunication, des échanges de fichiers numériques ne rapporte pratiquement rien. L'Unesco avait calculé qu'une taxe très faible imposée aux opérateurs de l'Internet, de l'ordre du centime d'euro, lèverait annuellement des sommes plus importantes que toute l'aide publique au développement. Une taxe Tobin interne très faible mais systématique sur toute opération financière (enregistrée par les banques) lèverait des ressources sans commune mesure avec ce que rapporte l'impôt sur le revenu. C'est vers une taxe Tobin interne, ou taxe générale sur les mouvements de fonds, que l'on pourrait s'orienter.

Dans une économie où la communication est le vecteur marchand de l'activité de production de connaissance, où les externalités (les interdépendances multiples et non monétisées) jouent un rôle croissant, la réforme du code des impôts est une voie bien plus sérieuse que la réforme du code du travail. Mais sans réflexion sur les activités qui produisent de la richesse sociale, le système des impôts restera incapable de jeter les bases de la protection sociale correspondant au troisième capitalisme.

IJ = OK

*L'indemnité journalière,
socle d'un continuum cohérent de droits nouveaux*

L'obstination pragmatique des mouvements de chômeurs historiques et la lon-

ciées à l'exercice intermittent d'une activité et se trouvent, de la sorte, partiellement ou totalement déliés des appartenances salariales classiques. Si de nombreux constats nous incitent à rapprocher ces différentes formes de travail, nous devons prendre garde à ne pas forcer l'analogie. Plutôt que de les rapporter d'emblée à un point de vue d'ensemble ou de les rassembler immédiatement dans une théorisation unifiée, nous préférons parcourir chacune de ces réalités pour débusquer, dans leur singularité même, certains éléments constitutifs de l'intermittence. Cela nous permettra de cerner progressivement - sur les trois plans du social, de la science, et de l'art - ce que cette " constitution intermittente de l'activité " peut recouvrir et dans quelle perspective elle engage le travailleur.

Des exilés de l'intérieur

Que ce soit dans le champ de la recherche, de l'art ou du social, les professionnels sont de plus en plus fréquemment conduits à s'acquitter de leur tâche et de leur fonction en dehors des espaces-temps habituellement dévolus au travail, souvent en rupture avec les institutions légitimes, selon des temporalités toujours discontinues . Cette propension à la discontinuité est un constituant majeur de la réalité de leur travail. Ainsi, ils sont nombreux à se vivre comme des exilés de l'intérieur, à savoir comme des professionnels qui font rupture avec leur activité sur le terrain même de cette activité, qui l'investissent pleinement tout en se dissociant d'elle. Telle est la condition partagée par l'intervenant social qui exerce son métier hors de l'enceinte légitime des institutions sociales et dont l'espace-temps du travail ne se distingue en rien de l'espace-temps du territoire dans lequel il intervient ; par l'artiste-sans-lieu qui, par choix esthétique ou nécessité économique, déborde continûment l'art sur le terrain même de l'art au gré des espaces qu'il investit et des interactions qu'il noue ; ainsi que par le chercheur qui, en l'absence d'assise institutionnelle, à l'Université ou au CNRS, construit son activité sur un mode plus diffus, en l'inscrivant dans les interstices des financements publics, en lien avec des travaux d'étude, de recherche-action ou de formation. Nous les désignons comme des " exilés de l'intérieur " dans la mesure où ils sont pleinement artistes, travailleurs sociaux, ou chercheurs, mais sans accéder à l'apparat distinctif et légitimant de ces professions.

Cette expérience de l'intermittence est acquise de longue date dans le domaine artistique - la lutte récente des intermittents du spectacle en a rappelé l'envergure expérientielle, statutaire et politique. Pour autant, même dans les métiers de l'art, l'intermittence recouvre des conditions d'activité parfois très éloignées puisque, dans un même secteur, l'intermittence peut se trouver partiellement " humanisée " lorsque les artistes remplissent les critères requis pour accéder à une protection-chômage (le statut d'intermittent du spectacle) ou, au contraire,

extrêmement précarisée, au point de rendre les conditions d'exercice du métier très aléatoires et de forcer le professionnel à occuper des activités de simple survie économique, au détriment de son travail de création.

La constitution intermittente de l'activité ne cesse de se renforcer dans le champ du travail social, un domaine d'intervention qui fut pourtant longtemps structuré par des professions à statut (éducateur, assistant de service social, animateur, conseillère en économie sociale et familiale), s'exerçant dans des services et des institutions parfaitement réglementés. Cet héritage de l'État-providence est fortement remis en cause, depuis maintenant quinze ans, avec la généralisation des politiques d'insertion - des politiques publiques agissant à l'échelle des territoires, indépendamment des institutions historiques du social, sous la forme de dispositifs-missions ou d'actions-projets à l'activité très flexible, fortement ciblés et à la durée limitée. L'émergence de cette force de travail intermittente, mobilisée sur mission ou sur projet, très diverse dans sa qualification et dans ses trajectoires d'accès à l'activité, signe donc une forme de dé-professionnalisation () de ce secteur. Le marché du travail est désormais plus ouvert et la palette des qualifications se voit elle aussi fortement diversifiée. Ainsi, des chercheurs ont pu dénombrer cent quatre-vingts appellations de poste différentes pour les cinq cents intervenants sociaux qu'ils ont interviewés. Lors de la même recherche, on a constaté que dans une même institution (une Mission locale) la même fonction (l'accompagnement de jeunes) était occupée par des personnes titulaires d'un CAP, d'un troisième cycle universitaire ou d'un diplôme classique du travail social ().

Le champ de l'intervention sociale se construit désormais sur deux plans. " D'un côté un univers rationnel-légal, essentiellement procédural, hérité d'une logique d'intervention verticale définissant des populations cibles, des ayants-droits, des seuils et des conditions d'accès, avec des agents chargés de distribuer des prestations fixées à l'avance et d'en vérifier le bien-fondé " (). De l'autre côté, une logique de régulation, essentiellement processuelle, structurée de façon transversale à l'échelle des territoires d'intervention, se réajustant constamment au gré des objectifs d'action et en fonction de l'évolution des référentiels de politique publique, avec des intervenants recrutés sur mission ou sur projet, chargés de coordonner l'action, de lui donner sens localement et d'en évaluer la réalisation. La notion de " gouvernance " est habituellement avancée pour caractériser ce type de politique publique qui se décline en une multiplicité d'actions et ne construit pas spontanément sa cohérence. Cette logique de gouvernance affecte profondément l'exercice de l'activité puisqu'elle implique la présence d'une force de travail suffisamment mobile pour s'adapter à la versatilité des dispositifs et des référentiels d'action. C'est effectivement en ces termes que se dessine la nouvel-

par l'État mais assis sur la cotisation sociale, s'est formé un hybride dont les contours se modifiaient au fur et à mesure des transformations. La protection sociale française est un mixte de système bismarckien, alimenté par des cotisations sociales gérées de façon paritaire, et de système anglais de financement par l'allocation directe ou indirecte de l'impôt pour certaines prestations. Néanmoins, avec les transformations de l'emploi, le plein emploi est devenu un mirage, le déficit s'est installé de façon structurelle et l'on a assisté à une montée en puissance de l'impôt : ainsi la CSG (contribution sociale généralisée) en est-elle venue à représenter plus de la moitié des ressources de l'assurance maladie. Cette réforme conduisit à un impôt beaucoup plus juste, puisqu'il frappait tous les revenus, y compris ceux du patrimoine. Faut-il s'en affliger, comme dans le cas du financement d'un revenu universel ou de citoyenneté ? Faut-il dire que la population devient assistée ? ou au contraire que cette transformation enregistre le degré de socialisation de l'activité humaine, l'interdépendance généralisée entre les fourmis travailleuses et les cigales dispendieuses, l'inanité de la séparation entre le travail productif et le travail indirectement productif, le caractère carrément contre-productif de la séparation entre temps de travail subordonné dans l'entreprise et le temps de loisir hors du secteur productif ? Ne faut-il pas considérer que le financement par l'impôt universel, comme le mécanisme de la répartition, par opposition à la capitalisation, reconnaît la valeur d'un temps d'activité non pris en compte par l'entreprise et le secteur marchand en général. Autrement dit, le temps de vie, la production du temps de vie et du temps propre de la connaissance avec ses règles de division, de socialisation, est un temps directement producteur de richesse. Il devient la source principale de la valeur dans le capitalisme cognitif. Sa rétribution sous la forme du salaire social et de revenu garanti est la reconnaissance du rôle productif de ses forces vives.

Quel impôt ? sur quelle richesse ?

Le déficit des régimes chômage constitue les faux frais de la production flexible. Dans le capitalisme fordien, on produisait de façon discontinue avec un salariat permanent. Dans la production post-fordiste, on produit des biens, des services immatériels de façon continue avec un salariat discontinu, mais dont le temps de vie est mis à contribution. Les fourmis doivent devenir des cigales, et sur ces dernières pèse la financiarisation. La progression foudroyante des NTIC et du numérique démarquandise ce que les partisans des nouvelles clôtures tentent de figer à leur profit.

Alors quel impôt ? L'investissement nécessaire au modèle de l'emploi dans le capitalisme cognitif réclamera des ressources considérables. On se bornera ici à quelques perspectives . Si la création de richesse s'opère désormais autant en

Quel financement du déficit structurel de l'indemnisation du chômage ?

Le financement de l'Unedic en général, et celui des régimes spécifiques, a ouvert un débat qui avait déjà eu lieu sur les retraites et sur l'assurance maladie. Faut-il recourir à la cotisation sociale ? à l'impôt ? à des systèmes d'assurance complémentaire ? et de quel type ?

Une gestion quadripartite de l'Unedic nous paraît à la fois juste et inéluctable si nous tenons compte des transformations de la production de la richesse comme de l'emploi. Si le travail revêt la forme d'un temps hors les murs de l'usine ou du bureau et d'une production de soi, la productivité dépend désormais directement de la quantité et de l'intensité de la dépense publique. Le festival d'Avignon a montré que les travailleurs indépendants de la première industrie au monde, le tourisme, avaient un besoin vital des saltimbanques et des cigales intermittentes. Mais à l'échelle plus générale, les performances des plus "corporated" des entreprises dépendent des Universités, de la qualité de l'appareil scolaire, des services publics, des autoroutes du numérique. C'est au niveau d'une redistribution globale des richesses que le marché du travail et l'emploi qui dépend du plein emploi de l'intelligence, et non pas de celui de la rente financière, pourront fonctionner sans crouler sous des déficits croissants. Il est donc logique que les pouvoirs publics jouent un rôle de premier plan. Quant à la représentation des principaux intéressés (les chômeurs), elle n'est pas seulement conforme à une exigence de démocratie, elle est indispensable si l'on veut incorporer dans le compromis social la partie sans doute essentielle de la production du temps pour soi et des espaces en garantissant l'exercice, l'inconditionnalité, les agencements collectifs. Sur ces aspects les trois partenaires sociaux traditionnels du paritarisme sont largement disqualifiés. Leur ingérence dans les processus d'auto-valorisation se caractérise au mieux par un laissez-faire indifférent, au pire par un sabotage de l'invention collective, associative ou individuelle.

Pour le financement du déficit de l'allocation chômage et de la protection sociale en général, reconnaissons avec Bernard Friot () que l'analyse de ses sources est utile, mais on nous permettra de rester très sceptique sur ses conclusions. Friot en effet reconnaît que la voie citoyenne anglo-saxonne, le financement par l'impôt universel a bien constitué une voie de libération du salariat de la contrainte marchande capitaliste. Donc la voie prussienne ou continentale de la cotisation sociale n'est pas la seule envisageable. Mais il décèle dans la montée du financement par l'impôt un retour en deçà du salariat qui fait régresser les allocataires au statut de nouveaux pauvres.

En fait, entre solidarité financée par l'impôt et mécanisme assurantiel garanti

le "constitution" de l'intervention sociale, avec sur son versant politique une logique de gouvernance, et sur son versant professionnel une logique d'intermittence. Gouvernance et intermittence représentent les deux facettes d'un même processus constituant : l'intermittence en tant que constitution "matérielle" de l'intervention (logique d'action) ; la gouvernance en tant que constitution "subjective" (logique d'acteurs).

La constitution disséminée et démultipliée de l'activité

Les travailleurs du social, de l'art ou de la recherche (en science sociale) partagent cette radicale expérience du dépaysement qui les amène de plus en plus fréquemment à s'acquitter de leur activité en dehors des lieux homologués et indépendamment des formes attendues. L'expérience est acquise depuis longtemps pour les artistes - lesquels, depuis longtemps, ne se laissent plus intimider par un quelconque classicisme. Les avant-gardes artistico-politiques ont, de ce point de vue, tenu leur engagement historique en déblayant le terrain de l'art de ses derniers oripeaux académiques. Il est désormais largement admis que l'on puisse faire oeuvre d'art de toute part, en quelque lieu que ce soit, dans une multiplicité de formes. L'art est une pratique qui ne se délimite plus ().

De leur côté, les professionnels formés aux sciences sociales se voient opposer plus de résistance. Les délimitations académiques résistent, qu'elles soient d'ordre symbolique avec l'idéalisation de l'enceinte universitaire ou épistémique avec l'emprise des découpages disciplinaires. En la matière, les avant-gardes politico-intellectuelles (la génération soixante-huit) ont opéré à l'inverse des avant-gardes artistiques. Dans un souci d'indépendance de la pensée critique, elles ont investi et re-légitimé l'Université et les instances académiques. Alors que l'idéal du beau a fait défection et que rares sont les artistes à se prévaloir encore de lui, l'idéal de vérité se maintient et justifie un compromis politique, central dans la régulation de la vie universitaire actuelle, qui réunit les tenants d'une pensée critique, issue des mouvements gauchistes, et les gardiens de l'orthodoxie universitaire. En dehors des instances légitimes, point de salut. Cette forte centration académique laisse peu de marge (de reconnaissance et d'initiative) pour les travailleurs de la recherche qui n'accèdent pas à un emploi au sein de l'Université ou du CNRS. Est-il nécessaire de préciser que nombre d'entre eux possèdent pourtant toutes les qualités attendues pour être promus dans ces hauts lieux de la recherche mais que la faiblesse des recrutements élimine de facto de nombreux prétendants ?

Une force de travail intermittente existe bel et bien dans le champ de la recherche mais elle reste peu visible. Deux procédés contribuent à cette invisibilisation. De nombreux chercheurs intermittents préparent leur thèse, sont donc considé-

rés comme des chercheurs en formation et, à ce titre, ne sont pas pleinement reconnus dans leur compétence. Lorsqu'ils sont associés à des programmes de recherche, lorsqu'ils souscrivent à des contrats d'étude ou de recherche-action, trop souvent leur activité sera considérée comme du travail d'appoint, purement alimentaire, comme des sortes de petits boulots étudiants. L'exercice intermittent de l'activité de recherche se trouve donc déclassé au sens propre du terme puisque renvoyé dans l'en-deçà d'un véritable travail de recherche, conduit par un chercheur qualifié. Le fait de maintenir longtemps le jeune chercheur dans une situation d'apprentissage permet, à bon compte, de ne pas s'interroger sur cette force de travail précaire qui gravite autour des laboratoires, qui supplée si souvent au manque d'enseignants titulaires, et qui contribue largement à la réalisation de nombreux programmes de recherche. Cette force de travail intermittente (les petites mains de la recherche) n'est pas reléguée à la périphérie de l'institution - car sa contribution à la vie de l'université est centrale - mais elle est en quelque sorte escamotée de l'intérieur, tant le non-dit est fort en ce domaine (). Un deuxième procédé permet de se défaire, à bon compte également, de cette question sensible. Au fur et à mesure que le jeune chercheur investit des activités d'étude, de recherche-action, d'évaluation, afin simplement de vivre, sa professionnalité va progressivement se dévaloriser, se démonétiser, au sens propre du terme; elle ne sera plus monnayable d'un point de vue académique. Cette activité, dans laquelle il a souvent engagé le meilleur de sa compétence scientifique, lui sera reprochée lorsqu'il se présentera devant les instances académiques, en particulier à l'occasion des procédures de qualification ou des concours de recrutement, car elle l'aura rapproché inconsidérément du travail de consultant. Et l'on sait combien la démarcation entre chercheur en science sociale et consultant est farouchement entretenue de part et d'autre, au fil d'invectives complaisamment échangées ().

On voit donc que la nouvelle constitution du travail (post-fordiste), qu'elle relève du social, de l'art ou de la recherche en science sociale, s'élabore à l'échelle de ces trois secteurs de façon extrêmement différenciée, voire contradictoire. Cette constitution disséminée et démultipliée de l'activité est revendiquée par les travailleurs de l'art car elle signe une émancipation vis-à-vis des emprises académiques et s'accompagne d'une ouverture des lieux et des pratiques - l'expression d'une démocratisation. Elle s'avère, par contre, fortement conflictuelle pour les travailleurs de la recherche, dès lors que les différentes aristocraties intellectuelles tiennent le devant de la scène et parviennent à invisibiliser les nouvelles pratiques, à les disqualifier. Le processus est très avancé dans le champ du social, et les professions canoniques, fondatrices de l'activité et instauratrice de ses règles (déontologiques et procédurales), ont fait la douloureuse expérience, au long de années quatre-vingt-dix, de leur (relative) marginalisation, principalement dans

du plein emploi, le patronat cherchait à diminuer le montant des prestations et le montant des cotisations. Ce mécanisme de garantie de revenu lui paraissait faire obstacle à une discipline des salaires.

L'Unedic fonctionna sur une salarisation continue de la population active française en pleine expansion jusqu'en 1966-67. À cette date, se manifesta un chômage de révélation : plus on créait d'emplois, plus le nombre de demandeurs d'emplois augmentait. Il devint vite évident que le mécanisme assuranciel ne parviendrait pas à régler la question du chômage. C'est alors que fut créée l'ANPE. Dans les années de montée du chômage massif, le caractère structurel du déséquilibre a été dissimulé par le fait que le manque à gagner des caisses d'indemnisation, en raison des cotisations non perçues, correspondait sensiblement au montant du déficit. Il était tentant de dire alors : si nous revenons au plein emploi, nous retrouverons l'équilibre financier. Mais cet arbre cachait la forêt : certains régimes particuliers en plein essor, tels l'interim dès 1980, puis les intermittents du spectacle à partir de 1995, affichaient un déficit comptable permanent et croissant. Mais pouvait-on continuer à parler de déficit ? Dans une économie de plein emploi tout au long d'une vie active salariée, le recours à un système d'assurance répartissait un risque faible de chômage sur un très grand effectif de cotisants destiné à s'accroître : la prime d'assurance pouvait donc être faible et les prestations conséquentes. Quand la salarisation a stagné, que l'emploi est devenu discontinu, avec de fortes allées et venues entre le salariat et le statut indépendant, et que des formes d'emploi ont été reconnues comme ne pouvant pas être continues par définition, les cotisations se sont alourdies, les prestations ont été réduites et, pour finir, le mécanisme de mutualisation des moyens financiers redevient un mécanisme individuel de protection par une épargne capitalisée. La justification collective disparaît alors : le placement de l'épargne de chacun sur les marchés financiers les plus rémunérateurs permet de garantir la prime la moins chère pour une prestation la meilleure. Si le marché financier par capitalisation volontaire faisait mieux que le système public par répartition obligatoire, pourquoi ne pas y recourir, en particulier pour les retraites avec les fonds de pension ? Avec un non-dit cruellement illustré par la faillite d'Enron : le risque de perte de la totalité du capital épargné. La question qui se pose alors pour l'emploi est la suivante : peut-on maintenir des caisses d'assurance chômage obéissant à une logique assurancielles, alors qu'elles sont destinées à être structurellement en déficit ? Ne faut-il pas sortir de la logique du déficit, en considérant que le financement public d'une garantie de revenu entre les emplois est un investissement ? Certaines revendications autour du droit à la formation tout au long de la vie, et de la garantie de revenu inconditionnelle vont clairement vers un desserrement de la contrainte du salariat industriel.

offrait par rapport à l'esclavage et au servage qui régnaient dans le capitalisme mercantiliste ; ce fut ensuite ce qui déconnectait l'emploi du travail effectué et qui offrait au salarié une garantie de revenu indépendamment de l'arbitraire de la relation de subordination. Ce qui a fait la force du modèle salarial, c'est le salaire indirect, l'autonomie multiforme de la rémunération. Ce qui est en cause dans la crise du salariat canonique à travers les formes particulières d'emploi, c'est l'invention d'une nouvelle forme d'emploi adapté à la socialisation de la puissance d'invention humaine. Si le capitalisme cognitif veut profiter des nouveaux gisements de productivité, il devra accepter un nouveau compromis sur le salariat.

Déficit, vous avez dit déficit ?

La crise de l'Unedic est double : la réforme des recalculés du régime général s'est enrayée avec la décision du tribunal de Marseille de considérer que le raccourcissement de la durée d'indemnisation constitue une rupture de contrat. Deux milliards d'euros de plus de déficit supplémentaire sont en jeu, car plusieurs centaines de recours ont été déposés. Mais l'Unedic fuit également par un autre bout, celui des annexes 8 et 10 concernant les Intermittents du spectacle : pour faire face à un déficit croissant, on a fait sortir du dispositif 35 000 personnes en durcissant les modalités d'accès, et on a réduit la durée d'indemnisation. Un système accroissant les inégalités, sans dissuader les entreprises qui abusent du recours aux intermittents. Un système rejeté par les Intermittents et précaires, et une contre proposition qui implique une remise à plat de tout le système d'indemnisation. Pour finir, le gouvernement a accepté une révision de l'accord et la CFDT a proposé une caisse complémentaire spécifique, puis a repris la proposition du sociologue P.-M. Menger de taxer de façon progressive des entreprises qui ont recours au travail précaire.

L'Unedic est une institution du fordisme. Créée en 1958, elle visait à résoudre des crises courtes qui accompagnaient la croissance. Un mécanisme d'assurance sociale financé par des cotisations sociales paraissait apte à répondre à cette discontinuité limitée dans l'espace et le temps de l'emploi salarié. D'autant plus que l'on assistait à une salarisation rapide de la population active. Jusque-là le chômage, considéré comme exceptionnel, relevait de l'assistance publique et de la solidarité. Faire prendre ainsi en charge le chômage revenait à accepter que le plein emploi global soit accompagné d'un taux incompressible de chômage d'ajustement. Le paritarisme n'allait déjà pas de soi ; les négociations entre le patronat et les syndicats furent si tendues que le gouvernement menaça les partenaires sociaux de légiférer par ordonnance faute d'un accord qui fut conclu in extremis. Les syndicats ne voulaient pas reconnaître le caractère inatteignable

le domaine de l'insertion. Longtemps, cette évolution a été plus subie qu'investie. Désormais, assez fréquemment, les équipes d'intervenants sociaux ont su composer de nouvelles compétences collectives et agencer de réelles coopérations de travail en tirant bénéfice de cette différenciation des qualifications et des trajectoires d'accès au métier.

Micro bassins de travail immatériel et activité toujours en surcroît d'existence

On peut considérer que chaque politique publique configure, à partir d'elle et autour d'elle, voire à l'intérieur d'elle-même, un micro-bassin de travail immatériel (), centré sur des fonctions d'intervention et de médiation sociales, articulé sur des territoires délimités à dessein - territoires qui peuvent relever d'une ville, d'un département, d'une intercommunalité (par exemple, dans le cadre d'un plan local d'insertion par l'économie) ou d'une infra-territorialité (un quartier jugé sensible ou catégorisé à risque). Ces micro-bassins de travail immatériel - délimités par les politiques publiques et indexés sur des dispositifs d'intervention sociale - constituent donc le cadre de mobilisation de la force de travail intermittente. Ses qualifications sont très hétérogènes : pour une part, associée à l'obtention d'un diplôme universitaire, et pour une autre part, directement produite par la conduite intermittente de l'activité et la diversification des expériences qu'elle entraîne. Le secteur social n'est plus régulé professionnellement, dans l'acception classique du terme, à travers la capacité des professions (éducateur, assistant de service social...) à " assurer et maintenir une fermeture de leur marché du travail, un monopole pour leurs activités, une clientèle assurée pour leur service, un emploi stable et une rémunération élevée, une reconnaissance de leur expertise " (). Le secteur social existe désormais en tant que " bassin de travail immatériel " qui s'actualise à la mesure de chaque politique publique et se ponctue à l'échelle de chaque territoire d'intervention.

En matière artistique, une configuration de ce type a également vu le jour. Une force de travail créative-intellectuelle - très mobile, fortement précarisée - a émergé massivement au long des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, au fur et à mesure que les métropoles régionales investissaient le champ culturel et l'instrumentalisaient pour renforcer l'image de la ville et en valoriser la " créativité ". La multiplication des festivals incarne cette évolution. La force de travail artistique a été largement sollicitée par des collectivités locales, en forte concurrence entre elles, qui investissaient dans l'art afin de renforcer leur attractivité et marquer leur distinction. Des micro-bassins de travail immatériel se sont donc constitués, en lien étroit avec ces festivals et en prise directe avec les territoires métropolitains - sur un mode très officiel et légitime (l'art intronisé par le pouvoir local

dans une volonté d'affichage), mais tout aussi nettement sur un mode " off " (des activités artistiques disséminées dans la ville). La constitution de ces micro-bassins de travail immatériel a donc impliqué deux processus, parfois frontalement contradictoires : le déploiement politique - au sens d'une politique publique - d'une force de travail artistique dans le cadre des festivals, à des fins très souvent " proclamatoires " et " spectaculaires " (le spectacle que la ville donne d'elle-même) et, à l'inverse, le dépliement de cette force de travail en une multiplicité d'activités au sein des territoires urbains (les occupations, les friches, les arts de la rue, les interventions urbaines...). D'un côté, un art consacré par le pouvoir local et " scénarisé " de façon ostentatoire lors des festivals ; d'un autre, un art incorporé dans la ville, indissociable de ses territoires, en parfaite consonance. Souvent, bien sûr, le même artiste se trouve impliqué par l'un et l'autre de ces processus. Les micro-bassins de travail immatériel se configurent, se dessinent, saison après saison, le long de ces lignes de tension et de contradiction. La constitution de l'activité n'est donc justifiable d'aucun modèle en particulier.

L'intermittence est une disposition de travail intimement liée aux pratiques artistiques, qui les caractérisent depuis longtemps. La formulation s'avère pourtant trompeuse. Elle est trompeuse si elle laisse entendre que l'intermittence s'apparente à une disposition de toujours - une sorte de tribut payé à la création, un gage de liberté. Elle est franchement fallacieuse si elle contribue à entretenir la fiction de l'artiste bohème, de l'artiste sans attache, libre de ses engagements (). La question de l'intermittence est d'une toute autre portée. Elle ne saurait être rabattue sur le seul plan individuel ni se rapporter uniquement à l'artiste dans son rapport de soi à soi. L'intermittence telle que nous la réfléchissons ici, loin de se limiter à l'entre-soi de l'activité, s'inscrit bien dans une perspective d'ensemble : un processus constituant. Si nous devons rassembler notre propos de manière synthétique, nous formulerions les choses de la sorte : l'intermittence représente le " régime " () sous lequel l'activité se réalise (son mode d'intensification, sa démultiplication projet après projet, contrat après contrat, festival après festival, sa dissémination) ; quant au bassin de travail immatériel, il en cristallise la portée, il en module les " dimensions " (son mode d'extensification, l'envergure qu'elle prend coopération après coopération, partenariat après partenariat, son devenir-réseau). La constitution intermittente de l'activité et sa modulation à l'échelle d'un bassin de travail immatériel sont donc deux caractéristiques en contiguïté étroite, dont chacune forme le corrélat de l'autre. C'est la raison pour laquelle l'intermittence telle qu'elle se présente aujourd'hui dans les territoires métropolitains, telle qu'elle s'incarne dans la succession et l'alternance des festivals, nous éloigne définitivement de cette figure " historique " de l'artiste bohème pour nous approcher d'une force de travail créatrice, en voie de

samment indolore pour ne pas susciter le même résultat que la première. Le deuxième écueil pour la droite prudente est de devenir indiscernable du centre gauche socialiste.

Le problème de la Gauche est le manque d'idée. Le Parti socialiste dans son aile réformiste ne porte pour l'instant aucun grand programme. Quant à l'aile gauche socialiste et au Parti Communiste, malgré leur plus grande attention aux mouvements sociaux, ils manifestent la même absence de grands desseins, et un blocage plus prononcé sur la Constitution européenne. Ne jurer que par la défense du service public, des 35 heures, des avantages sociaux du compromis fordiste, c'est un peu court pour répondre au défi auquel toute politique de gauche devra répondre : lancer sur les rails le train qui ramènera l'Europe sociale à Bruxelles et greffera un processus fédéraliste constituant sur le tronc sauvage de la constitution.

La gauche et la droite ont certes des options opposées en matière de partage des salaires et des profits dans le revenu national, mais elles ont un même impensé qui forme un obstacle épistémologique à l'invention d'un nouveau *New Deal*. Pour elles, la crise de l'État Providence est une question de niveau de financement, d'impossibilité d'augmenter les dépenses et d'augmenter les prélèvements obligatoires. Or ces a priori valent ce que valent les préjugés : soutenir dans une économie de population vieillissante que les dépenses de santé ne doivent pas croître contredit le bon sens. Dire, dans une économie de la connaissance mondialisée et numérique, que les dépenses d'éducation et de recherche doivent se plier à la règle de 3% de déficit budgétaire est non seulement borné mais le meilleur moyen de tuer l'emploi et la richesse future. Il faut faire un pas de plus : dans une économie de la connaissance, considérer comme un coût les dépenses de soutien de toutes les formes d'activités qui ne passent plus par un temps de travail homogène et distribué régulièrement dans la journée, l'année et le cycle de vie, c'est n'avoir rien compris aux nouveaux mécanismes de formation de la valeur capitaliste. Lorsqu'on sort des catégories obsolètes de l'économie politique du capitalisme industriel, la question n'est plus de limiter la croissance des dépenses sociales en raisonnant à système d'impôt inchangé. Ce qui est en question c'est de rétablir le lien désormais rompu entre la nature et la finalité des dépenses de l'État-Providence, qui correspondait à un compromis viable entre l'accès à la richesse et la valeur extraite par le capitalisme fordiste. Ce lien ne passe pas par le retour au plein emploi salarié, mais par la construction sociale d'un plein emploi des ressources de l'intelligence, de l'invention. Ce plein emploi-là, celui du temps de vie, a aussi peu à voir avec le salariat continu que la consommation d'énergie obtenue par combustion de carbone fossile, ne rime avec le développement soutenable de l'écosystème.

Ce qui a rendu supportable le salariat industriel, c'est le surcroît de liberté qu'il

et de connexion de la coopération, des flux, des réseaux et des singularités qui la composent, selon des modalités de disjonction et de coordination non totalisante, non homogénéisante, non hiérarchique.

Les intermittents disent : nous ne savons pas ce que c'est qu' " être ensemble " et " être contre " dans les conditions de la prolifération de mondes différents dans un même monde ; nous ne savons pas quelles sont les institutions du devenir, mais nous convoquons ces questions par des dispositifs, des techniques, des agencement, des énonciations, et ainsi nous les interrogeons et nous expérimentons. Les modalités classiques de l'action politique ne disparaissent pas, mais sont subordonnées au déploiement de cette puissance d'agencement. La constitution de soi comme multiplicité n'est pas sacrifiée à la lutte contre les impératifs du pouvoir. Le militant continue à proposer des initiatives, à être à l'origine de nouveaux commencements, mais pas selon la logique de la réalisation d'un plan idéal, d'une ligne politique concevant le possible comme une image du réel déjà donnée à l'avance : selon l'intelligence concrète de la situation, qui l'oblige à mettre en jeu son identité même, sa vision du monde et ses moyens d'action. D'ailleurs il n'a pas d'autres choix, car toute tentative de totalisation, de généralisation homogénéisante, de constitution d'un rapport de force exclusivement tourné vers la représentation, de mise en place de modalités d'organisation hiérarchique, détermine la fuite et la décomposition de la coordination (de la multiplicité).

L'intermittence, la richesse et l'impôt Sur la crise de l'UNEDIC et au-delà

Yann Moulier Boutang

La crise du financement du chômage est l'acte 2 d'une pièce qui a débuté avec celle du système des retraites. À venir, l'acte 3 de la réforme de la sécurité sociale. La droite hésite. Première option : en profiter pour revenir sur tous les acquis de l'État Providence - basculement de l'assurance sociale, des retraites des classes moyennes vers le secteur privé assurantiel, repli de l'État sur les secteurs des " nouveaux pauvres ", secourus mais en même temps contrôlés plus durement par l'activation des dépenses sociales (workfare) au risque d'une explosion sociale. L'autre option est celle d'une gestion " en bon père de famille ", qui se contenterait d'économies rognant un peu partout pour " préserver " les principes généraux que l'on sait sensibles : augmentation des cotisations, diminution des prestations plus ou moins forte selon les aléas de la reprise économique. Le danger est double : depuis la purge barriste, il n'est pas sûr que la thérapie soit suffi-

massification, structurant de véritables bassins de travail immatériel à l'échelle des grandes métropoles. C'est sur ce plan-là que le raisonnement doit s'indexer. La constitution intermittente de l'activité possède donc un caractère éminemment écosophique () dans la mesure où l'activité ne se laisse jamais définitivement délimiter ni contenir : toujours en surcroît d'existence en fonction des contextes rencontrés, des territoires investis, des contrats engagés (le caractère intensif de l'activité, le " régime " de l'intermittence), et toujours en prolongement d'existence en fonction des réseaux mobilisés, des coopérations revendiquées, des partenariats négociés (la portée extensive de l'activité, l'envergure d'un bassin de travail immatériel). C'est à la fois une activité qui s'actualise, ponctuellement et temporairement, à l'occasion d'un contrat et d'une initiative (un surcroît d'existence inauguré par un contexte de travail différent, une dissémination), et une activité qui se déploie continûment, à la mesure des réseaux et des coopérations dans lesquels elle s'inscrit (un prolongement d'existence amorcé par un nouveau rapport de travail, une démultiplication).

Une lutte qui se trame dans la ville

En bloquant les festivals, au printemps et à l'été 2003, les artistes et techniciens ont porté l'offensive au cœur des bassins de travail immatériel. Le terrain de la lutte n'est autre que le territoire urbain lui-même puisque l'activité s'y déploie, s'y déplit. L'horizon de la lutte englobe la métropole dans son ensemble comme il se doit pour une revendication qui émerge simultanément en une multiplicité d'endroits. La lutte est portée par une multitude de créateurs qui ont investi la ville le temps du festival; elle s'inscrit dans une multiplicité d'espaces qui sont mobilisés, détournés, occupés à l'occasion d'une création ou d'une représentation. Effectivement, le mouvement se trame dans la ville. Il s'étend à travers elle jusqu'à la recouvrir. Il la parcourt dans ses moindres espaces, le long des réseaux de création, à l'occasion des différents spectacles, en fonction des proximités de programmation.

L'interruption des spectacles signe l'arrêt du festival et, dans la foulée, le blocage de la ville, car la ville est réellement bloquée - si bien contrariée sur le plan de son image et de sa promotion, si bien entravée dans la circulation et la reproduction de ses affects, de son imaginaire, de son identité que, pour une fois, cette ville arrogante, cette ville-entreprise semble prise de court. La lutte des intermittents l'affecte au cœur de son idéal de réussite (l'excellence culturelle, intellectuelle, scientifique) et la laisse démunie. Les travailleurs de l'art et de la culture sont les seuls travailleurs à pouvoir la contredire sur le terrain-même de sa " performance " car le blocage des festivals lui retire ses ressources expressives, distinctives, identitaires. Les travailleurs du spectacle, en refusant d'exercer leur art,

bloquent les connexions symboliques et imaginaires de la ville et interrompent les flux spéculaires (la circulation des images et des perceptions) dont la ville a impérativement besoin pour préserver sa notoriété et entretenir son attractivité; ils agissent en cela à l'égal des transporteurs qui, eux, lors de luttes antérieures, en obstruant les carrefours de circulation, sont parvenus à bloquer l'approvisionnement des métropoles. La lutte des uns affecte la reproduction immatérielle de la ville, celle des autres sa maintenance matérielle. Dans l'un et l'autre cas, c'est bien la ville qui devient le lieu et le support de la lutte (sa matrice), au point d'en devenir l'enjeu, la raison-même. A l'occasion de leur lutte, les intermittents ont certes porté à la connaissance du public certaines réalités de leurs métiers (sa précarisation) mais ils ont également fait connaître les métropoles locales et régionales sous un jour nouveau, en montrant combien elles sont dépendantes de leur image et combien les festivals sont indispensables à leur reproduction spéculaire. Les artistes sont parvenus, le temps d'un printemps et d'un été, à contredire le discours ininterrompu que la ville tient sur elle-même, " son monologue élogieux " ().

La lutte des intermittents séduit par l'intelligence de son organisation (transversalité du mouvement, logique de coordination) et de ses agencements (réactivité, démultiplication, mobilité des initiatives), ainsi, bien sûr, que par la portée politique de sa revendication. Cette lutte balaie une confusion que droite et gauche entretiennent complaisamment : le fait que la constitution intermittente de l'activité conduise inmanquablement à sa précarisation. Non, intermittence n'est pas synonyme de précarité. Intermittence et précarité ne sont pas équivalents, ni politiquement, ni socialement. S'il est vrai que, dans de nombreux secteurs, la constitution intermittente de l'activité s'accompagne d'une précarisation féroce, les artistes et les techniciens montrent que cette évolution n'est aucunement inéluctable. Cette lutte adresse un signe politique puissant à tous les intermittents (quel que soit leur secteur de travail) : la constitution intermittente de l'activité doit se doter d'un droit du travail adapté et doit promouvoir la plus haute des protections pour le travailleur. Il s'agit bien de défaire cette formulation politique perverse qui ne laisse au travailleur aucun autre choix que l'acceptation de la précarisation ou l'attente jamais récompensée d'un emploi stable : soit l'abandon de tout idéal de protection (entériner la dégradation de ses conditions de vie et livrer son activité à la dé-régulation néo-libérale), soit l'adhésion à un idéal défunt (espérer la restauration de l'ordonnancement fordiste du travail). Les intermittents du spectacle montrent une autre voie : la possibilité pour les travailleurs intermittents de défendre, sur le terrain même de l'intermittence, une " constitution " du travail, respectueuse des conditions de vie et protectrice des personnes. En particulier, dans cette perspective, la revendication

mouvement ouvrier, il n'y a pas de coordination. Où il y a coordination, ces organisations peuvent en constituer une composante, mais en abandonnant leurs prétentions à l'hégémonie et en s'adaptant aux règles constitutives de la multiplicité (cette co-existence, on la voit également agir dans les formes d'organisation de la mobilisation contre la mondialisation néo-libérale!). Seule la coordination constitue un espace public inclusif des différences.

* * *

Le militant des coordinations est celui qui s'engage et se dérobe à la fois. Les mouvements politiques contemporains ne surgissent pas selon les modalités " mystiques " du passage de l'individuel au collectif. Dans toute création, il y a, à l'origine, des initiatives toujours singulières (de groupe ou individuelles), plus ou moins petites, plus au moins anonymes. Ces initiatives opèrent une interruption, introduisant une discontinuité non seulement dans l'exercice du pouvoir sur la subjectivité, mais aussi et surtout dans la reproduction des habitudes mentales et des habitudes corporelles de la multiplicité. L'acte de résistance introduit des discontinuités qui sont de nouveaux commencements, et ces commencements sont multiples, disparates, hétérogènes (il y a toujours une multiplicité des foyers de résistance).

Le militant des mouvements contemporains, plutôt que renvoyer aux postures du guerrier, ou de l'engagement religieux, assume plutôt les attributs de l'inventeur, de l'expérimentateur. Le militant s'engage et se dérobe de la même manière que ce dernier, puisqu'il doit lui aussi échapper, pour que son action soit efficace, à la chaîne " des habitudes et des imitations ambiantes " qui codifient l'espace de l'action politique. La fascination exercée par la figure du sous-commandant Marcos tient à tous les éléments présents dans ses manières de faire et de dire. Dans une situation autrement contraignante que la nôtre, il s'affirme comme guerrier, comme commandant politique et militaire et, au même moment, par les mêmes gestes, par les mêmes mots, il se dérobe immédiatement à l'identité guerrière, il se défait de l'assignation au rôle de commandement et à la direction militaire et politique. Dans la définition aporétique du " sous-commandant " s'exprime la situation propre à l'action de commencer quelque chose de nouveau : à la fois subjectivation et desubjectivation, qui se présupposent et se relancent réciproquement.

Dans la militance contemporaine, la dimension guerrière doit être retournée en force-invention, en puissance de créer et de réaliser des agencements, des formes de vie. Le militant n'est pas celui qui détient l'intelligence du mouvement, qui résume ses forces, qui anticipe ses choix, qui tire sa légitimité de sa capacité à lire et à interpréter les évolutions du pouvoir, mais celui qui, introduisant une discontinuité dans ce qui existe, permet d'augmenter la puissance d'agencement

De façon plus générale, nous pouvons dire la chose suivante : la forme de l'organisation politique de la coordination renvoie à l'invention, à l'expérimentation et à leurs modalités d'action, et non à une nouvelle forme de guerre. Nous sommes en train de vivre une situation de " guerre civile planétaire " et d' " État d'exception " permanent, mais je pense que la réponse à cette organisation du pouvoir ne pourrait se faire qu'en retournant (invaginant) la logique de la guerre dans une logique de la co-création et de la co-effectuation. La logique de la guerre est celle de la conquête ou du partage d'un seul monde possible. La logique de l'invention est celle de la création et de l'effectuation de différents mondes dans le même monde qui évide le pouvoir en même temps qu'elle rend possible le fait qu'on cesse d'obéir . Ce déploiement et cette prolifération signifient prolonger les singularités dans les voisinages d'autres singularités, tracer une ligne de force entre elles, les rendre momentanément semblables et les faire coopérer, pour un temps, dans un but commun, sans, pour autant, nier leur autonomie et indépendance, sans les totaliser. Et cette action est, à son tour, une invention, une nouvelle individuation.

La constitution de la coordination se fait selon des modalités qui renvoient à l'imprévisibilité de la propagation et de la diffusion de l'invention (par capture réciproque fondée sur la confiance et la sympathie), plutôt qu'à la réalisation d'un plan idéal, d'une ligne politique visant à la prise de conscience. Elle réussit seulement si elle exprime une puissance dans laquelle les singularités existent " une à une, chacune pour son propre compte ". Elle se fait seulement si elle exprime une " somme qui ne totalise pas ses propres éléments ". Le passage du micro au macro, du local au global ne doit pas se faire par abstraction, universalisation ou totalisation, mais par la capacité de faire tenir ensemble, d'agencer de proche en proche *networks* et *patchworks*.

Par rapport à ces dynamiques de la coordination, les instruments et les formes d'organisation du mouvement ouvrier sont largement insuffisants, puisque, d'une part, ils se réfèrent à la coopération de l'usine de Marx et de Smith, et que, d'autre part l'action politique n'y est pas conçue comme une invention, mais comme un simple dévoilement de quelque chose qui est déjà là, dont l'opérateur principal est la prise de conscience et la représentation. Rendre une potentialité présente, actuelle, c'est tout à fait autre chose que représenter un conflit. L'action politique de ce qui reste du mouvement ouvrier (sous sa forme institutionnelle ou gauchiste) est encore et toujours dominée par la logique de la représentation et de la totalisation, qui signifie exercice de l'hégémonie dans un seul monde possible (qu'il s'agisse de prendre le pouvoir ou de la partager), tandis que la coordination est une politique de l'expression. Le déploiement de la forme politique de la coordination requiert d'abord la neutralisation de ces manières de faire et de dire la politique. Où il y a hégémonie des formes d'organisation du

d'un " revenu social garanti " (un revenu décent et inconditionnel) est absolument décisive ().

La question de l'intermittence ouvre, pour le travailleur, un autre front de lutte qui, lui, l'affecte directement dans le contenu de son activité. Comme nous l'avons vu, l'intermittence désolidarise le travail des différentes instances, très unifiées, très englobantes, qui le légitimaient et l'accréditaient (). L'activité intermittente n'a pas d'autre corps que le corps social; elle ne dispose d'aucun terrain ni espace en propre, puisqu'elle est systématiquement ré-employée ailleurs. Il s'agit donc pour le travailleur intermittent de réfléchir à ce que signifie, pour une activité, de ne plus être articulée sur des régulations globales, mais de s'exercer selon des références et des orientations très variables. Comment assumer collectivement cette pluralité, dès lors que les travailleurs concernés ne se rattachent plus aux mêmes qualifications mais sont issus de trajectoires très diverses ? () Le travailleur devient-il simple observateur de son propre activisme, qui le conduit à relancer son activité contrat après contrat, dispositif après dispositif, financement après financement ? La réalisation de l'action, de la prestation, de la représentation est-elle seule digne d'attention, sans plus de préoccupation pour son contenu, sa valeur, sa pertinence ? Le travailleur peut-il se contenter de simplement agir et de montrer sa dextérité dans le fait justement de parvenir à agir (à créer, à penser, à accompagner) en tout lieu et toute circonstance ?

De nombreux travailleurs intermittents, par choix ou nécessité, désertent les lieux traditionnels d'exercice de leur activité mais, pour autant, ne sont pas prêts à renoncer à ce qui fait la qualité et la spécificité de leur activité. Ils se considèrent comme des artistes, des chercheurs, des travailleurs sociaux à part entière, mais des artistes, des chercheurs, des travailleurs sociaux confrontés à de nouvelles manières d'expérimenter, de vivre et d'exercer leur " art ". Mais si ces " exilés de l'intérieur " veulent continuer à désigner leur travail dans les termes d'une science, d'un art, d'un travail social, encore faut-il qu'ils parviennent à ouvrir les espaces où cette parole constituante pourra s'exprimer - et qu'ils y réussissent au plus près de l'exercice de leur compétence (au sein de leurs territoires d'intervention, dans le cadre des politiques publiques qui les mobilisent, à l'occasion des financements qui leur sont octroyés). Les travailleurs intermittents sont donc confrontés à cette gageure de concevoir de nouvelles régulations adaptées à cette " discontinuité continue " qui les caractérise, et d'implanter ces régulations au cœur de l'activité, dans sa conduite-même. Il appartient ainsi aux intermittents du travail social de revendiquer leurs " espaces de professionnalité ", au sein desquels, collectivement, ils mettent en débat les référentiels des politiques publiques, confrontent leurs orientations d'action, attestent la pertinence de leur intervention. Il appartient également aux intermittents du travail scientifique de

négocier les " espaces épistémiques " indispensables à la " mise à l'épreuve réciproque " de leurs connaissances, de leurs problématiques ou de leurs observations, en l'absence de quoi leur travail s'éparpille, s'effrite et, in fine, ne se hausse jamais à la mesure d'un savoir réellement " éprouvé " collectivement, donc partageable et transmissible.

L'ouverture de ce front de lutte nous semble indispensable. La constitution intermittente de l'activité implique une réflexion sur le contenu de cette activité; elle ne peut pas non plus faire l'impasse sur la nature des régulations qu'elle introduit et des agencements qu'elle produit. Cette ligne de conflit traverse chaque activité : aucun travailleur de l'art, du social, de la recherche ne peut assumer une action ou une intervention sans la rapporter immédiatement à ce que, socialement et politiquement, elle va énoncer, problématiser ou agencer. Mais cette ligne de conflit interpelle aussi, globalement, la régulation de chaque micro-bassin de travail immatériel puisque c'est bien en leur sein que ces " espaces d'appropriation collective " peuvent voir le jour.

La forme politique de la coordination

Maurizio Lazzarato

Les mouvements politiques contemporains rompent radicalement avec la tradition socialiste et communiste. Ils ne se déploient pas selon la logique de la contradiction, mais selon celle de la différence, qui ne signifie pas absence de conflit, d'opposition, de la lutte, mais leur radicale modification, déployée sur deux plans asymétriques. Les mouvements politiques et les individualités se constituent selon la logique du " refus ", de l'être " contre ", de la division. À première vue, ils semblent reproduire la séparation entre " eux et nous ", entre l'ami et l'ennemi, caractéristique de la logique du mouvement ouvrier ou de la politique tout court. Mais ce " non ", cette affirmation de la division, se dit de deux façon différentes. D'une part, il est dirigé contre la politique et exprime une séparation radicale avec les règles de la représentation, ou de la mise en scène de la division à l'intérieur d'un même monde ; d'autre part il est la condition d'une ouverture à un devenir, à une bifurcation des mondes et à leur composition conflictuelle, mais non unificatrice .

Sur le premier plan, la lutte s'exprime comme fuite hors des institutions et des règles de la politique. On se soustrait tout simplement, on s'en va comme les " peuples de l'Est " ont quitté le socialisme réel, en traversant les frontières ou en récitant sur place la formule de Bartleby " I would prefer not to ", je préférerais ne pas. Sur le deuxième plan, les singularités individuelles et collectives qui constituent le mouvement déploient une dynamique de subjectivation, qui est à

ou moins heureuse. L'assemblée générale fonctionne selon le principe du vote majoritaire, sans toutefois sélectionner des élites et des structures verticales, directives et permanentes. Mais la vie de la coordination et des commissions se fait selon le modèle du patchwork qui permet à un individu, à un groupe de lancer des initiatives et des nouvelles formes d'action de manière plus flexible et responsable. L'organisation par réseau est plus ouverte à l'apprentissage et à l'appropriation par tous de l'action politique. Le réseau est propice au développement d'une politique et d'une prise de décision minoritaire.

La coordination a adopté une stratégie qui agit transversalement aux divisions instituées par la politique et les modèles majoritaires (représentants / représentés, privé / public, individuel / collectif, expert / non expert, social / politique, public / spectateur, salarié / précaire, etc.). L'ouverture de cet espace instituant alimente une tension entre l'affirmation de l'égalité proclamée par la politique (nous sommes tous égaux en droits), et les relations de pouvoir entre singularités qui sont toujours asymétriques (à l'intérieur d'une assemblée, d'une discussion, d'une prise de décision, la circulation de la parole, des places et des fonctions n'est jamais fondée sur l'égalité).

Les droits " collectifs " sont la définition des conditions de l'égalité, les droits sont pour tous. Mais cette égalité n'est pas pour elle-même, elle n'est pas un objectif en soi. Elle est pour la différence, pour le devenir de tout le monde, autrement elle n'est que nivellement de la multiplicité, moyenne des subjectivités et subjectivité moyenne (majoritaire). On refuse les différences imposées par le pouvoir, mais on compose les différences entre singularités (dans ce deuxième plan, l'égalité ne peut être que la possibilité pour chacun de ne pas être séparé de ce qu'il peut, d'aller jusqu'au bout de sa puissance). On refuse la hiérarchie des industries culturelles et on compose les relations a-symétriques entre singularités, qui, " comme dans les mondes des artistes, où il n'y a point de rangs, mais des sites divers ", sont incommensurables les uns avec les autres.

La coordination crée la possibilité de franchir les frontières, de brouiller les divisions, les classifications et les assignations auxquelles les intermittents et nous tous sommes acculés. L'espace de la coordination s'installe transversalement à la logique de l'égalité et à celle de la différence (liberté) en construisant leur relation comme problème, en essayant d'interroger les limites avec lesquelles le socialisme et le libéralisme les avaient considérées et pratiqués séparément. La coordination est le lieu conflictuel de la mutation de la multiplicité : de la multiplicité assujettie et asservie à une nouvelle multiplicité dont on ne peut pas mesurer les contours à l'avance.

* * *

de manière négative, dans les situations de précarité ?

On voit que les questions économiques, celles qui touchent aux régimes d'assurance et de représentation, posent immédiatement des problèmes de classification politique, qui renvoient à des processus de subjectivations différents : rentrer dans le moule déjà fabriqué de la relation capital-travail, en vivant l'art et la culture comme leur " exception ", ou interroger la métamorphose du concept de travail et du concept d'art, et s'ouvrir aux devenirs que ces questions mêmes posent, en définissent autrement l' " artiste " et le " professionnel ".

Ou encore : reconduire le " précaire ", le non encore codifié, au conflit institutionnalisé et déjà normé (dont fait partie aussi la révolution de bien des révolutionnaires !), ou saisir la chance de construire des luttes pour des identités en devenir.

Les mouvements post-féministes se sont déjà posé le casse-tête du devenir, le problème du rapport entre différence et répétition à travers le concept " aporétique " d'identité post-identitaire : identités mouvantes, identités fracturées, identités excentriques, sujets nomades, où l'identité est à la fois affirmée et dérobée, où la répétition (identité) est pour la différence, où l'affirmation des droits n'est pas une assignation ou une intégration, mais une condition du devenir. Ici, cette même question investit le domaine plus classique du droit, des formes institutionnelles qui régulent le social.

* * *

Diverses manières de faire et de dire s'expriment dans la coordination, en se développant comme des apprentissages ou des " expertises collectives " (comme disent les intermittents pour parler de leur action), faisant émerger, chaque fois, les " objets et les " sujets " politiques. Apprentissage et expertise qui, dès qu'ils fonctionnent, font proliférer les problèmes et les réponses.

La production d'un modèle alternatif à celui proposé par le gouvernement est une de ces expertises qui, partant des pratiques spécifiques des métiers du spectacle, interpellent l'organisation générale de nos sociétés. En interrogeant la légitimité de la division entre experts et non experts, les modalités de construction du nouveau modèle mettent aussi à l'épreuve le partage entre représentants et représentés. L'action de la coordination est reconductible à l'expérimentation des dispositifs de l'être ensemble et de l'être contre, qui à la fois répètent des procédures déjà codifiées de la politique et en inventent des nouvelles, mais qui, toutes, sont très attentives à favoriser la rencontre des singularités, l'agencement des mondes et univers différents.

La forme générale de l'organisation n'est pas celle, verticale et hiérarchique, des partis et des syndicats, mais celle du réseau, où agissent différentes méthodes d'organisation et de prise de décision qui coexistent et s'agencent de façon plus

la fois composition de socles communs (droits collectifs) et affirmation différentielle d'une multiplicité des pratiques d'expression et de vie. Fuite d'un côté, pratiques de soustraction politique, constitution de l'autre, stratégies d' *empowerment*. Cette nouvelle dynamique rend les comportements des mouvements et des singularités opaques, incompréhensible aux politologues, aux sociologues, aux partis politiques et aux syndicats.

* * *

En France, un des dispositifs les plus intéressants par lesquels les mouvements tiennent ensemble les deux plans est celui de la " coordination ". Celle des " intermittents et précaires d'Ile de France " est la dernière et la plus aboutie des coordinations qui, depuis le début des années 90 (coordinations des infirmières, des étudiants, de cheminots, des chômeurs, des enseignants etc.) organisent toutes les formes de lutte d'une certaine envergure.

Le refus, le " no " (" on ne joue plus ") est ce qui a fait basculer les intermittents d'un rapport ambigu, mais toujours individuel, à l'organisation de l'industrie de la culture et de la communication, à un nouveau rapport à eux-mêmes et au pouvoir qui passe par la " puissance du nous ". Au lieu d'être l'objet d'une appropriation et d'une exploitation de la part de l'industrie, toutes les caractéristiques de la coopération des intermittents fonctionnent comme moteurs de la lutte.

La coordination est ce que l'événement de la lutte a rendu possible. Dans l'événement, on voit à la fois l'intolérable d'une époque et les nouvelles possibilités de vie qu'elle enveloppe. La déstructuration de l'intolérable et l'articulation des nouvelles possibilités de vie ont une existence bien réelle, mais elle s'exprime d'abord comme transformation de la subjectivité, comme mutation de la manière de sentir, comme nouvelle distribution des désirs dans les " âmes " des intermittents en lutte. Cette nouvelle distribution des possibles ouvre à un processus d'expérimentation et de création : expérimenter ce que la mutation de la subjectivité implique, et créer les dispositifs, les institutions, les conditions capables de déployer ces nouvelles possibilités de vie.

Deleuze et Guattari disaient à propos de mai 68 : " Il faut que la société soit capable de former des agencements collectifs correspondant à la nouvelle subjectivité, de telle manière qu'elle veuille la mutation "(). En considérant l'action politique à la lumière de l'événement, nous sommes confronté à une double création, à une double individuation, à un double devenir (la création d'un possible et son effectuation) qui se confronte avec les valeurs dominantes. C'est ici que le " conflit " avec ce qui existe se manifeste. Ces nouvelles possibilités de vie se heurtent à l'organisation des pouvoirs en place et à l'effectuation que ces derniers organisent de cette même ouverture constituante .

* * *

La coordination a développé de manière exemplaire la lutte sur les deux plans asymétriques, refus et constitution, déstructuration de l'intolérable et déploiement de nouvelles possibilités.

La déstructuration de l'intolérable, en accomplissant un pas à côté des formes codifiées et convenues de la lutte syndicale (assemblée, manifestation), s'exprimera par l'invention des nouvelles formes d'action, dont l'intensité et l'extension s'ouvriront de plus en plus vers le harcèlement et le dévoilement des réseaux de commandement de la société-entreprise . À la déréglementation du marché du travail et des droits sociaux fait face une déréglementation du conflit, qui suit l'organisation du pouvoir jusque dans les réseaux communicationnels, dans les machines d'expression (interruption des émissions de télévision, recouvrement des espaces publicitaires, interventions dans les rédactions des journaux, etc.), que les luttes syndicales classiques ont grand tort d'ignorer.

Aux mobilisations monumentales des syndicats (grèves), concentrées dans le temps et l'espace, la coordination a couplé (sans l'opposer) une diversification des actions (par le nombre de participants, la variations des objectifs) en " flux tendus " (par la fréquence et la vitesse de leur mise en place et de leur exécution), qui laisse entrevoir ce que peuvent être des actions efficaces dans une organisation de la production capitaliste mobile, flexible, où les machines d'expression (télévision, publicité, presse, cinéma, festivals) sont constitutives de la " production " .

Si la déstructuration de l'intolérable doit inventer ses modalités d'action, la transformation des manières de sentir que le refus implique n'est que la condition d'une ouverture à un autre processus, " problématique ", de création et d'actualisation qui concerne la multiplicité. Le " problématique " est ce qui caractérise la vie et l'organisation de la coordination. Les subjectivités engagées dans la lutte sont prises entre le vieux partage du sensible qui n'est déjà plus et le nouveau qui n'est pas encore là, si ce n'est sous les modalités de la transformation de la sensibilité, de la mutation des modalités de perception du monde . La coordination n'est pas un collectif, mais une cartographie des singularités, composée d'une multiplicité de commissions, d'initiatives, de lieux de discussion et d'élaboration, de militants politiques et syndicaux, d'une multiplicité de métiers et de professions, de réseaux d'amitiés, d'affinités " culturelles et artistiques " qui se font et se défont avec des vitesses et des finalités différentes. Le processus de constitution de la multiplicité qui s'amorce ici n'est pas organique, mais polémique et conflictuel. Engagés dans ce processus, il y a à la fois des individus et des groupes désespérément accrochés aux identités, aux rôles et fonctions que l'organisation de l'industrie a modulés pour eux, et des individus et des groupes engagés

dans un radical processus de désubjectivation de ces mêmes modulations. Il y a des manières de faire et de dire conservatrices et des autres, novatrices, distribuées entre individus et groupes différents, ou qui traversent un même individu ou un même groupe

Le mot " précaire " ajouté à la dénomination d' " intermittents " de la coordination d'Ile de France, est celui qui a déchaîné le plus de passions et de prise de parole. Il y a ceux pour qui " précaire " désigne un fait, un constat (il y a autant, sinon plus, d'intermittents non indemnisés, que d'intermittents indemnisés ; le nouveau protocole, de toute façon, transforme 35% des indemnisés en précaires). D'autres l'assument joyeusement comme un renversement de l'assignation du pouvoir (de la même manière que " chômeur ", " errémiste ", " immigré ", etc.), comme refus de la classification à laquelle ils sont acculés. D'autres encore, tétanisés par cette assignation aux contours indéfinis, négatifs, revendiquent l'identité rassurante de l' " artiste " ou du " professionnel du spectacle ", qui sont tout autant des classifications, mais, dans leur esprit, " positives ". À l'artiste, au professionnel, on peut s'identifier, tandis que " précaire " est une identification par défaut. Il y aussi ceux pour qui le mot " précaire " est suffisamment ambigu, polysémique, pour ouvrir à une multiplicité de situations qui débordent le " spectacle " et laisse suffisamment de possibilités pour des devenirs échappant aux classifications du pouvoir. D'autres encore revendiquent la " précarité existentielle ", et dénoncent la " précarité économique ". Il y a encore ceux pour qui " précaire " désigne le lieu où les classifications, les assignations, les identités se brouillent (à la fois artiste et précaire, à la fois professionnel et chômeur, alternativement dedans et dehors , aux bords, aux limites) : le lieu où les relations, n'étant pas suffisamment codifiées, sont à la fois, et de façon contradictoire, des sources d'assujettissement politique, d'exploitation économique, et des opportunités à saisir.

" Précaire " est l'exemple même de la dénomination " problématique ", qui pose de nouvelles questions et sollicite de nouvelles réponses. Sans avoir la portée universelle de noms comme " ouvrier " ou " prolétaire ", il joue, comme autrefois ces derniers, le rôle de ce qui excède, et par conséquent n'est nommable que négativement par le pouvoir. Tout le monde est d'accord pour neutraliser la précarité comme arme d'assujettissement politique et d'exploitation économique. La division s'opère sur la manière de l'effectuer et sur le sens de cette accomplissement. Ramener l'inconnu des situations problématiques qu'évoque la précarité au connu des institutions établies et de ses formes de représentations : salariat, droit au travail (emploi), droit à la sécurité sociale indexée sur l'emploi, démocratie paritaire des organisations patronales et syndicales ? Ou inventer et imposer de nouveaux droits favorisant un nouveau rapport à l'activité, au temps, à la richesse, à la démocratie qui n'existent que virtuellement, et souvent